

SCP Patrick MAROT & Jean-Michel CANIGGIA

Huissiers de Justice Associés

Près le Tribunal Judiciaire de Marseille



**PROCES VERBAL
DESCRIPTIF**

21, rue Francis DAVSO

13001 MARSEILLE

Tél. : 04.91.33.22.24 / *Fax* : 04.91.54.34.40

@ : scp.marot.caniggia@orange.fr

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE NEUF DECEMBRE

A LA REQUETE DE :

Caisse du Crédit Mutuel de l'Etang de Berre, société coopératrice de crédit à capital variable et à responsabilité limitée, dont le siège social est à Marignane, 11 Cours Mirabeau 13700, figurant au SIRET sous le n° 4400 29 59 30000 17, NAF 6419Z, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice.

FAISANT ELECTION DE DOMICILE :

Au sein du Cabinet de la SCP ROSENFELD prise en la personne de Maître Virginie ROSENFELD, Avocate inscrite au Barreau de MARSEILLE, domiciliée LE MONTESQUIEU, 13-15 Rue Roux de Brignoles à Marseille (13006)

AGISSANT EN VERTU :

- De la copie exécutoire d'un acte de vente comprenant prêt, reçu aux minutes de Me P. ALLARD, Notaire à MARSEILLE en date du 29/01/2013
- D'un commandement de payer valant saisie signifié par acte de notre ministère en date du 17 novembre 2021
- D'une ordonnance sur pied de requête rendue par le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de MARSEILLE en date du 25 novembre 2021
- Et des dispositions du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

A L'ENCONTRE DE :

- La société dénommée SARENGO Immobilière, SCI inscrite au RCS de Marseille sous le n° 788 972 172 et dont le siège social est sis 7 avenue des Chutes Lavie Codace International 13004 MARSEILLE.

Propriétaire d'un bien immobilier à MARSEILLE (13001), 35 rue du Musée, cadastré section P03 A N°181, lot n°1 et lot n° 3 soit une cave au sous-sol et un local commercial au rez-de-chaussée.

Nous, Maître Patrick MAROT, Huissier de Justice Associé, membre de la S.C.P. MAROT-CANIGGIA, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la Résidence de MARSEILLE, y domicilié, 21 Rue Francis Davso, soussigné,

CERTIFIONS ET ATTESTONS,

Nous être transporté ce jour, à 9h,35 rue du Musée à MARSEILLE (13001) où étant en présence de Mr SALA, serrurier, de Mr FABRE Officier de Police Judiciaire, de Mr F. BAROUH, expert diagnostiqueur, tous préalablement requis par nos soins, nous avons dressé l'état descriptif suivant des **lots 1 et 3**.

Sur place, nous constatons que le local à usage de bar a été transformé en un salon de coiffure sis au rez-de-chaussée.

En outre, un escalier conduit à un sous-sol qui comprend une salle et des toilettes, de sorte que les lots initialement distincts, semblent avoir été réunis.

1 – RDC / VOIE : 42.99 m²

L'entrée du salon est protégée par un rideau métallique tagué, muni d'un verrou et d'un sabot.

Les vitrines latérales et la porte d'entrée sont en état d'usage.

Le carrelage au sol est clair et en bon état.

Les murs et le plafond reçoivent une peinture blanche propre.

Six grands néons éclairent la pièce qui reçoit quatre grands miroirs muraux, cinq fauteuils ainsi qu'un comptoir.

2 – RDC / ARRIERE : 15.81 m²

Le carrelage au sol est usagé.

La faïence murale est ancienne.

La peinture sur plafond est en état d'usage.

Deux bacs à shampoing équipent le côté gauche tandis qu'un réduit à usage de débarras et un renforcement très sombre sont observables sur la droite.

Un cumulus y est installé.

3– SOUS-SOL : 41.7 m²

Un escalier en marbre usagé conduit au sous-sol qui se compose d'une salle équipée de tentures et de tissus muraux, éclairée par des spots multicolores créant une ambiance tamisée.

Un canapé et quelques fauteuils meublent la salle.

Au sol, un dallage en marbre a été posé.

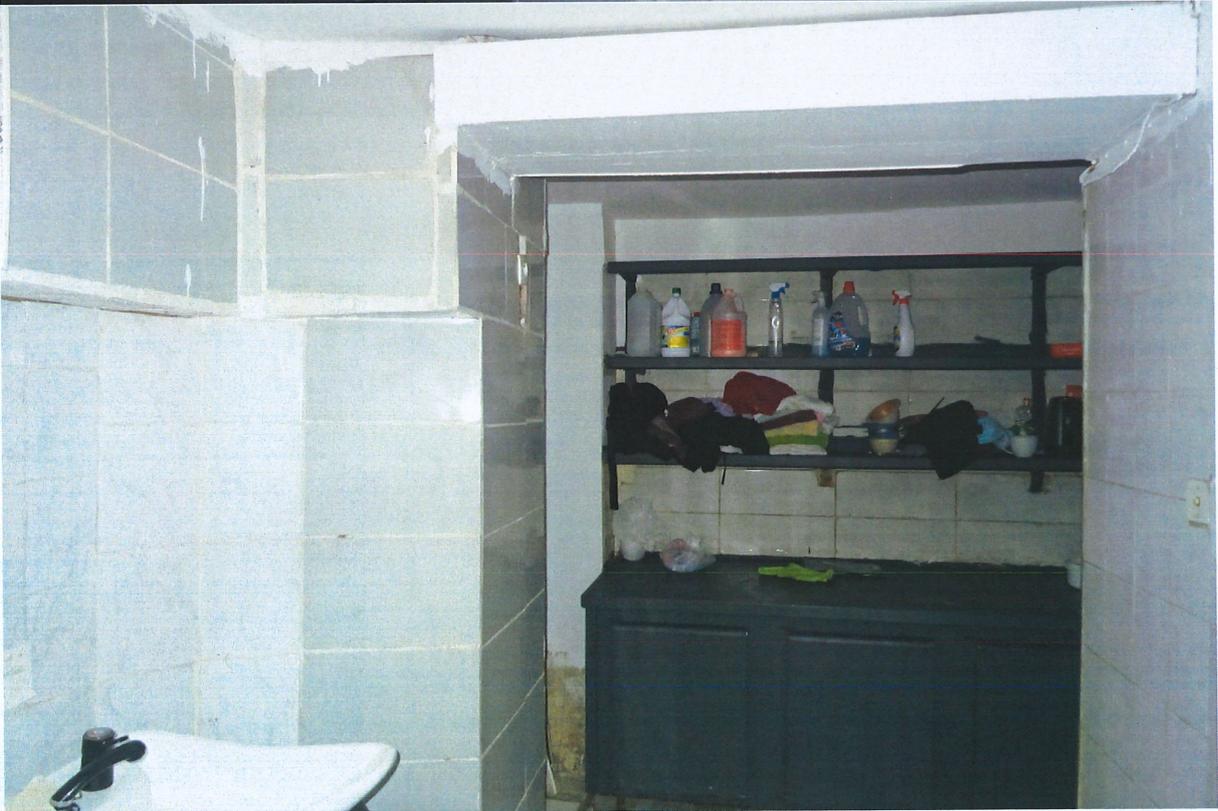
Au bas de l'escalier se trouvent des toilettes.

4- TOILETTES : 2.55 m²

Le carrelage au sol, la faïence murale et la peinture sur plafond sont vétustes.

Un bloc WC usagé et un lave mains présentant le même état équipent les toilettes.

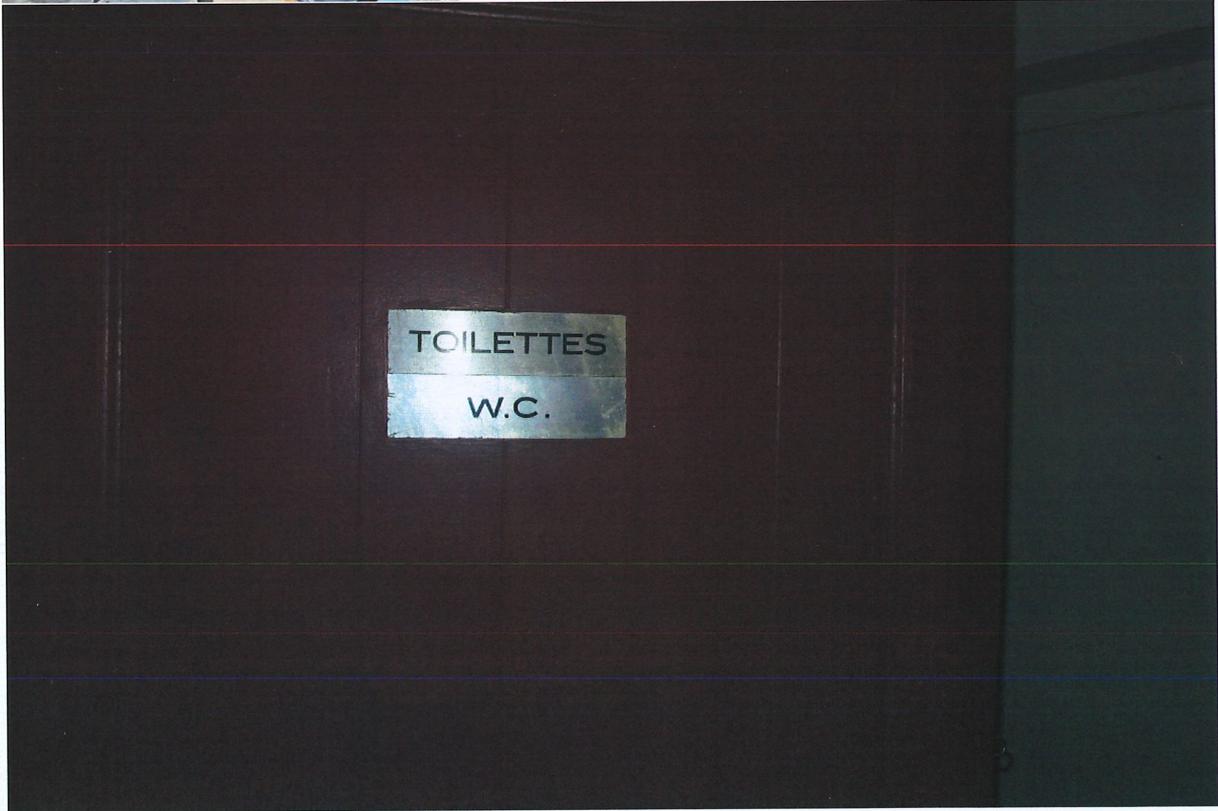


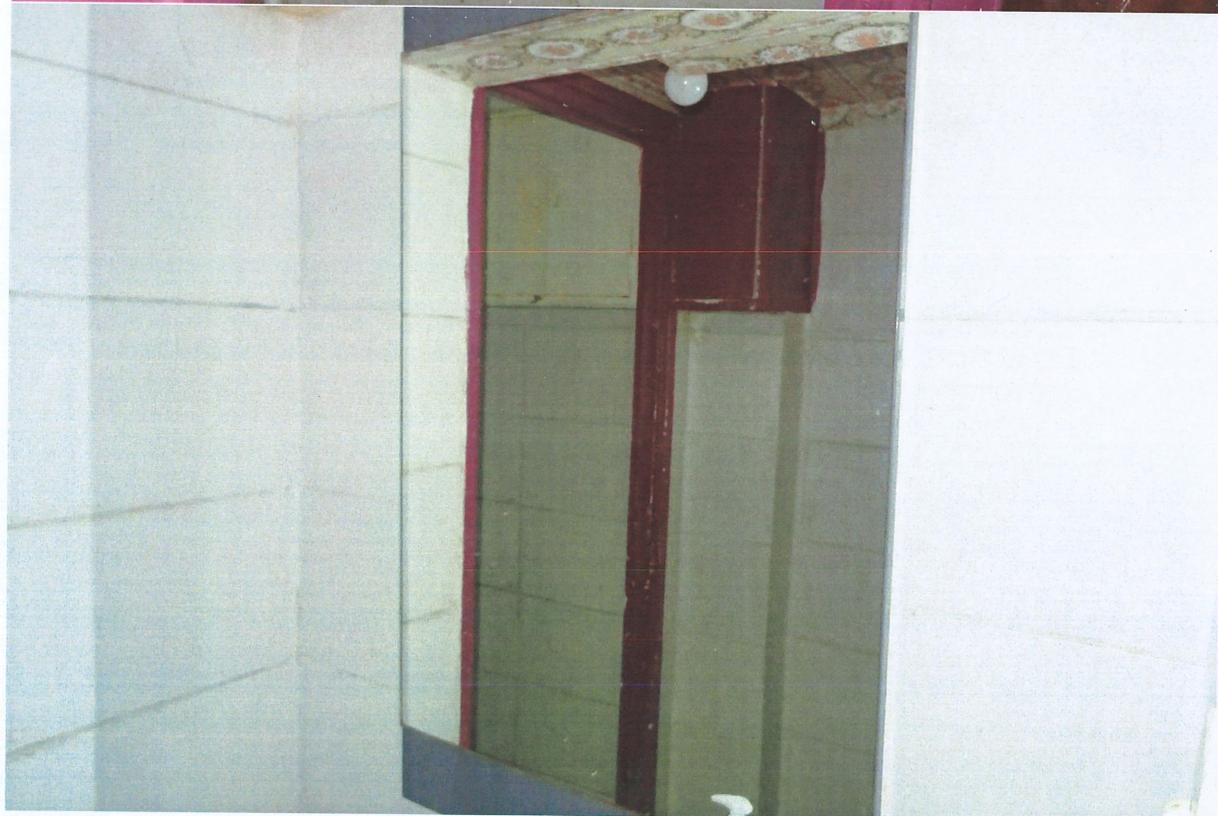
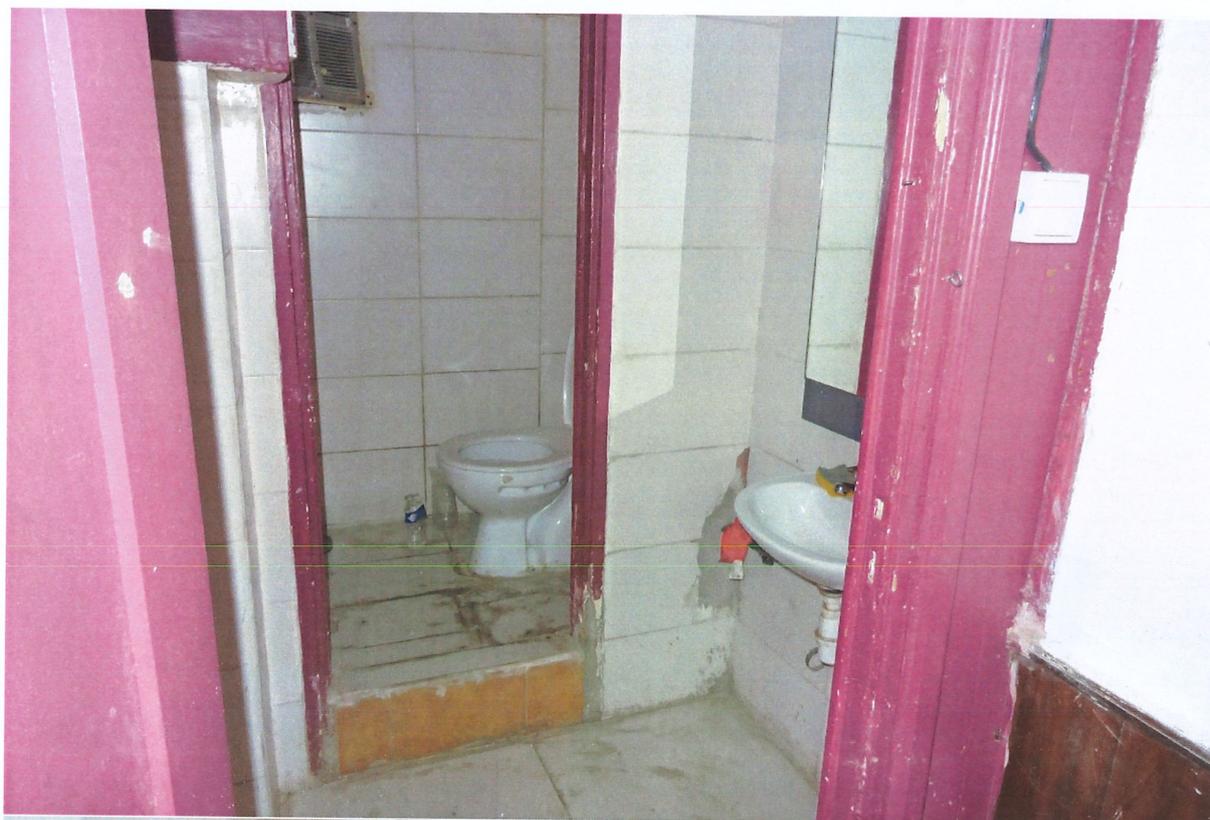






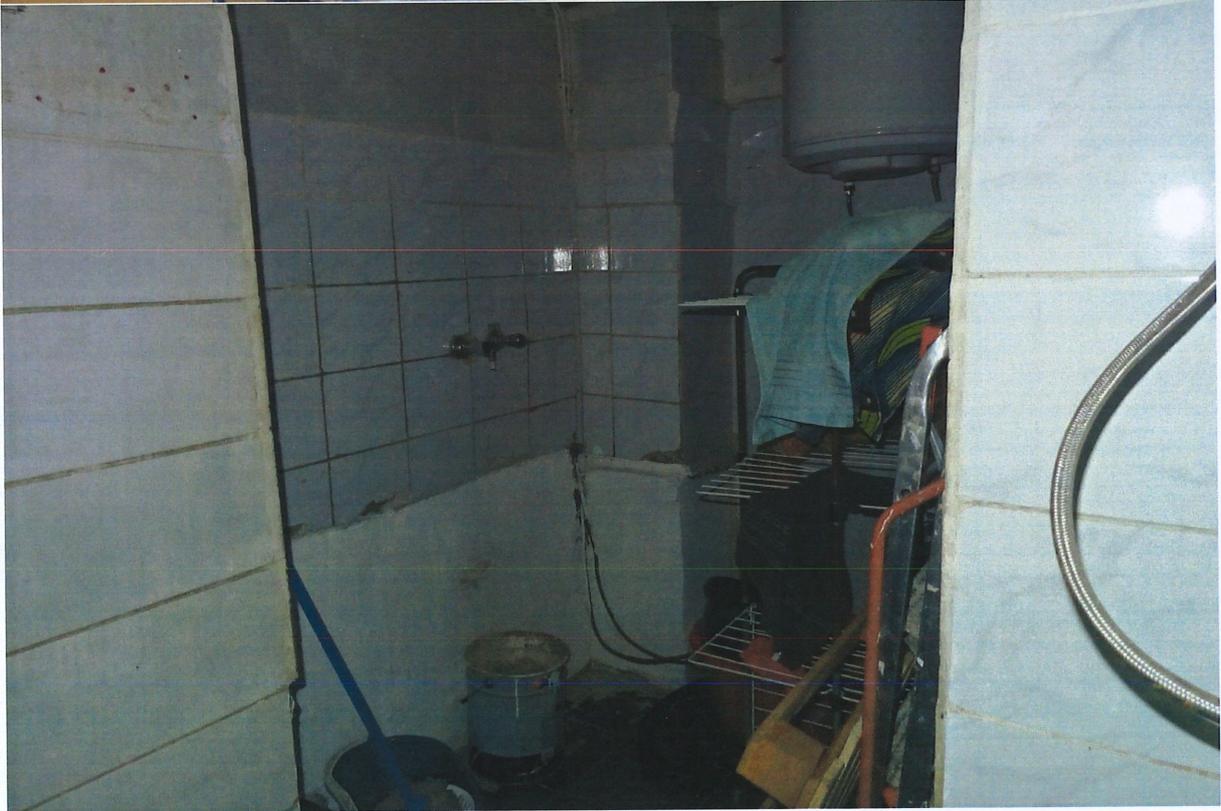
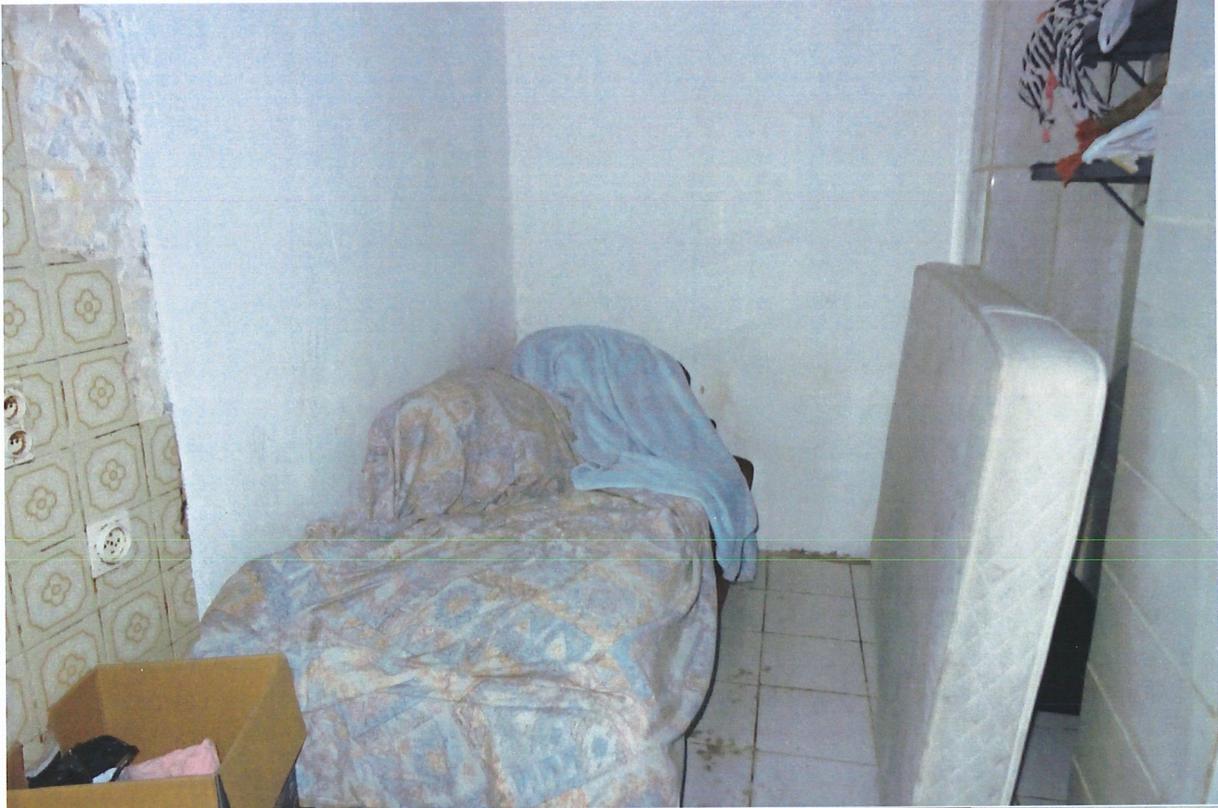






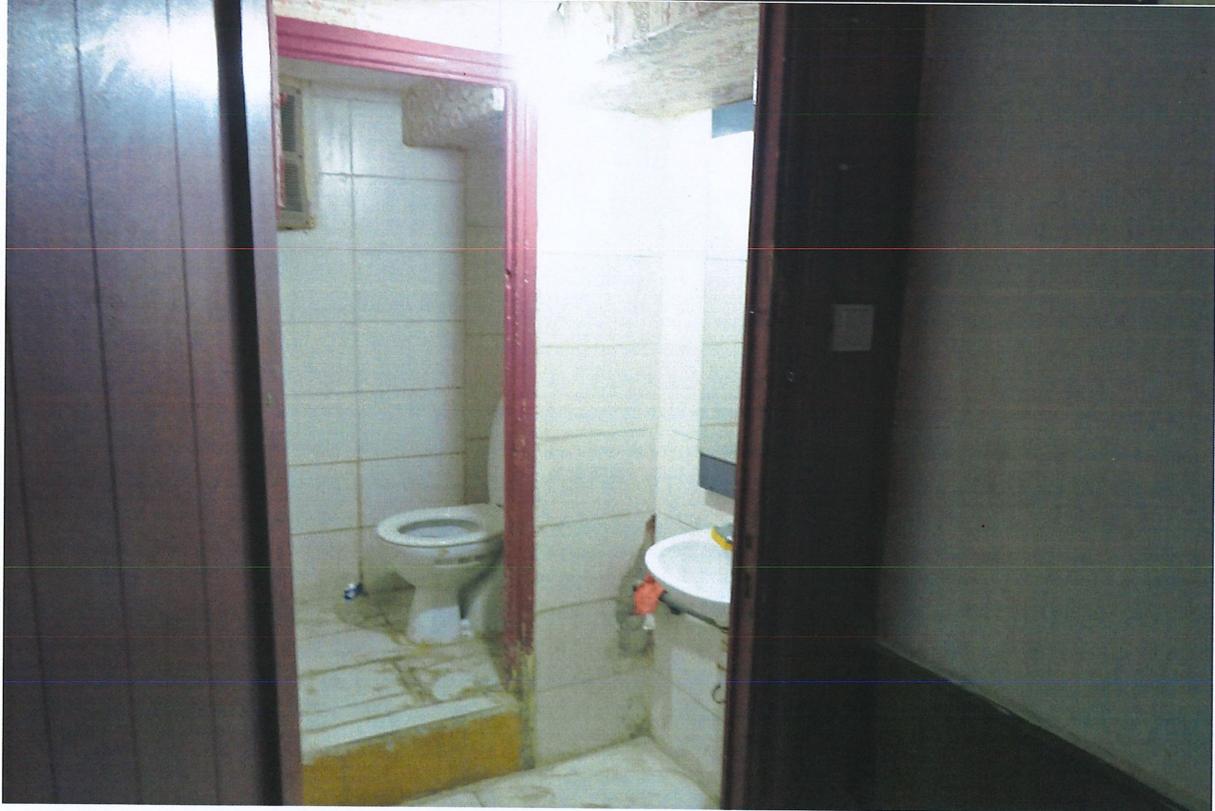
















Nous prenons une série de trente clichés photographiques à l'appui de nos constatations qui sont annexés au présent.

Le syndic de l'immeuble est « ACTIV SYNDIC », 39 rue Sainte-Victoire à MARSEILLE (13006).

Le rapport des diagnostics techniques rendus obligatoires par la Loi sera annexé ultérieurement au cahier des charges par l'avocat poursuivant.

Notre mission terminée, nous avons fait refermer les portes puis nous nous sommes retiré et avons dressé le présent Procès-Verbal de Description pour servir et faire valoir ce que de droit.

Patrick MAROT
Huissier de Justice associé



SCP Patrick MAROT - Jean-Michel CANIGGIA

Huissiers de Justice Associés



Nos principales missions :

- **Signification des actes judiciaires et extrajudiciaires :** généralement en France, dans la Communauté Européenne, à l'Etranger.
- **Exécuter les décisions rendues par les Tribunaux et les Cours :** par la mise en œuvre des mesures générales d'exécution forcée : saisie-vente, saisie-attribution, saisie-revendication, saisie-appréhension, saisie contrefaçon, expulsion...
- **Mise en œuvre des mesures spécifiques d'exécution forcée :** saisie ou immobilisation de véhicule, saisie de parts sociales, saisie des rémunérations du travail, vente de licence IV...
- **Mise en œuvre des mesures conservatoires :** toutes mesures conservatoires à l'encontre des débiteurs afin de garantir le paiement des créances dans l'attente d'un titre exécutoire ou d'un jugement définitif.
- **Garantir et Mettre en œuvre des sûretés judiciaires :** toutes sûretés judiciaires sur le patrimoine immobilier du débiteur comme, par exemple, inscrire une hypothèque, provisoire ou définitive, sur l'immeuble de celui-ci.
- **Négociier :** négociations de créances entre créancier et débiteur afin d'éviter la saisine de la juridiction compétente.
- **Rédiger :** tous les actes de procédures et extrajudiciaires dont le particulier ou l'entreprise peut avoir besoin dans sa vie privée ou dans le cadre de son activité professionnelle.